Publié le 27/09/91

DÉPARTEMENT

ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT

Loi du 5 Avril 1884 — Article 56

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 27 Septembre 1991 19

Objet :
Budget Supplémentaire 1991

9109/07

L'an mil neuf cent cent quatre vingt onze

et le vingt sept Septembre

à dix huit heures trente

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

Présents ou Représentés : MM BARBIER,BELLEOUD,BOUIGUES,DE FONTMICHEL, DELORENZO,DUHALDE,FRANCO,GEINDRE,GRIFFA,GINESY GOLETTO,GUIGONIS,LAUGIER,LELEUX,MARIA,MORANI, MARY,MURRIS,PASCAL,PAPI,PRICCO,SANTUCCI,THAON, MMme AUVARRO,BELLON,BOURRIER,PECQUEUR,SOMARIA.

Le Président donne lecture du Budget Supplémentaire du Syndicat pour l'année 1991 :

Après lecture des chapitres des Dépenses et des Recettes, articles par articles, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le Budget Supplémentaire 1991 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	90 448.77 F	
	Investissement	570 828.90 F	
	Total		661 277.67 F
RECETTES :	Fonctionnement	90 448.77 F	
	Investissement	570 828.90 F	
	Total		661 277.67 F

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Hervé de FONTMICHEL

REÇU LE
18. OCT. 1991
A LA PREFECTURE
DES ALPES-MARITIMES

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE
ALPES MARITIMES

SEDI - UZÈS (GARD) Mairies - 1371